

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 24 mars 2010**

Objet : Avenant N°16 au contrat de concession (Etude FTTH)

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL Réalisation, dûment convoqué le neuf mars, s'est réuni en session ordinaire, salle « Lac de Vassivière » à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 4 mars, à défaut de quorum elle a été reportée au 24 mars (voir délibération N° 197).

En exercice : 15

Présents : 4

Votants : 4 Pour

Etaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Jean-Bernard DAMIENS
Mr Bernard BROUILLE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE

Vice Président Communauté de communes Pays de Tulle
Vice Président du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Etaient excusés :

Mr Jean-Paul DENANOT (et son suppléant)
Mr Christian AUDOUIN (et son suppléant)
Mme Monique BOULESTIN (et son suppléant)
Mr Arnaud BOULESTEIX (et son suppléant)
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)

Président du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Conseil Régional du Limousin
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération de BRIVE, membre du Syndicat mixte DORSAL, a manifesté son intérêt pour une extension, sur son territoire, du réseau géré par le Délégué et ce, par des raccordements en fibre optique de type FTTH.

La technologie FTTH est apparue après la conclusion du contrat de concession. Dès lors, le Délégué n'a pas pu utiliser cette technologie, au début de son contrat de concession, pour réaliser le réseau de télécommunications haut-débit sur le territoire du Limousin.

Actuellement, la technologie FTTH est l'une des technologies les plus performantes pour le service des télécommunications haut-débit.

Au regard du principe de mutabilité du service public, l'extension du réseau de télécommunications haut-débit du Syndicat doit se faire, dans la mesure du possible, en prenant en compte cette nouvelle technologie.

Le principe de mutabilité du service impose au Délégué d'assurer une adaptation du service public délégué aux évolutions technologiques afin de maintenir sa performance. La modernisation du réseau devra également tenir compte de ces évolutions technologiques.

Le Syndicat et le Délégué se sont ainsi rapprochés pour envisager ces questions.

La mise en œuvre de la technologie FTTH suppose que soit réalisée, préalablement aux travaux d'extension ou de modernisation du réseau, une étude de faisabilité technique et économique pour l'installation de raccordements FTTH.

C'est pourquoi, conscient de la contrainte, pour le Déléataire, liée au principe de mutabilité et de l'intérêt que présente la technologie FTTH pour l'adaptation, la modernisation et l'extension du réseau, le Syndicat a accepté de participer financièrement à la réalisation de l'étude proposée par le Déléataire. La Communauté d'Agglomération de Brive prendra à sa charge la totalité du montant de la compensation, déduction faite des éventuelles autres subventions versées par des tiers.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL Réalisation décident, à l'unanimité, de :

- *donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°16 au contrat de concession relatif à l'étude FTTH menée sur le territoire de l'Agglomération de Brive, tel que présenté en annexe,*
- *donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.*



Fait à Limoges, le 24 mars 2010

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

